

**MAIRIE DE MAXOU**  
**COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2014**  
**20 HEURES 30**

**Présents :**

ANTAKI Sheila, CHASTAGNOL Gérard, DESTRUEL Gisèle, DUNNING Leslie, LAFUSTE Delphine, MARTY Alain, SANCHEZ RIVAIL Michel, SABOT Aimé, SEVERAC Christel, SOULIE Dominique et VIVIER Jean-Luc

**Excusé :**

**Secrétaire de séance** : Delphine LAFUSTE

**1) Approbation du compte rendu de séance de conseil municipal du 3 juillet 2014**

Compte rendu approuvé à l'unanimité

**2) SIPA : Modification des statuts / Adhésion / Désignation des représentants**

Maxou, commune membre du Syndicat Intercommunal Protection Animale (SIPA), est appelée à se prononcer sur la modification des statuts et sur son l'adhésion au nouveau Syndicat de communes. La commune doit désigner deux délégués (1 titulaire 1 suppléant). Le Comité Syndical a délibéré le 4 décembre 2013 et a adopté la modification de ses statuts afin qu'il devienne un syndicat à la carte exerçant les compétences « fourrière » et « gestion de l'équipement en régie »

Le Conseil adopte par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention, les modifications statutaires, adhère aux compétences « fourrière » et « Gestion de l'équipement » et désigne Les DUNNING Délégué titulaire et Christian DELBUT Délégué suppléant

**3) CAGC : Prise de compétences aménagement et/ou extension d'une fourrière animale"**

Le Comité Syndical du SIPA a adopté la modification de ses statuts afin d'exercer les compétences « Fourrière » et « Gestion de l'Equipement »

Il est envisagé la construction d'un nouvel équipement destiné à accueillir la fourrière animale (les locaux étant devenus vétustes et exigus). Pour répondre à une problématique financière et notamment le bénéfice de la DETR, le Grand Cahors construira cet équipement, au titre de la compétence « Aménagement et/ou extension d'une fourrière animale ». Il est proposé aux membres du Conseil d'approuver cette prise de compétence.

Le Conseil approuve par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention, la prise de la compétence aménagement et/ou extension d'une fourrière animale par le Grand Cahors

#### **4) Secrétariat : modification du nombre d'heures du poste et modification de la permanence des élus**

Considérant l'évolution de la charge du travail administratif du secrétariat, le Maire propose, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2014, d'augmenter le nombre d'heures du poste d'une heure hebdomadaire et le passer ainsi à 18 h. Les horaires du poste de secrétaire seront lundis 8h30 à 18h, jeudis 8h30 à 17h à compter du 1<sup>er</sup> octobre.

De plus, considérant la très faible fréquentation du public lors des permanences du maire et des adjoints les lundis soir, le maire propose de supprimer la permanence du lundi soir. Le maire et les adjoints reçoivent les administrés sur rendez vous pris au secrétariat ou directement par téléphone.

Le Conseil approuve par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention, l'augmentation du nombre d'heures du poste de secrétariat et la modification des permanences des élus

#### **5) Participation aux dépenses de fonctionnement 2013/2014 écoles d'Espère**

Le tarif de participation aux frais de fonctionnement des écoles d'Espère pour 2 élèves est de 860€ pour l'année scolaire 2013/2014.

Il est demandé au conseil d'autoriser le maire à procéder au paiement de cette somme

Le Conseil approuve par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention, la dépense.

#### **6) Recensement : point sur le recrutement d'un agent recenseur**

Suite à l'appel à candidature lancé courant juillet, pour le poste d'agent recenseur, (recensement de la population 2015); aucun candidat ne s'est déclaré à ce jour.

En l'absence de candidat au 3 octobre, il sera fait appel à pôle emploi

#### **7) Reprise de concession en état d'abandon Cimetière de BROUELLES**

La procédure réglementaire de reprise de concession en état d'abandon dans le cimetière de Brouelles est arrivée à terme (délai de 3 ans). L'emplacement numéroté 18, non nommé, fait l'objet de reprise de concession et sera remis en service pour de nouvelles inhumations.

Le Conseil décide par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention, la reprise de la concession

#### **8) Adhésion au Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot**

Suite à l'arrêt complet de l'assistance technique apporté aux communes par l'Etat dans le cadre de l'ATESAT, le Conseil Général a décidé de la création d'un Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot (SDAIL). L'adhésion au Syndicat permet de bénéficier d'un ensemble de conseils, d'interventions et d'expertises sur l'aménagement du territoire : constructions et équipements publics, gestion du domaine public, entretien patrimoine historiques, ouvrages d'art, routiers... La collectivité garde la totale maîtrise de ses projets et ne délègue pas de compétence au Syndicat.

La cotisation annuelle s'élève à 1 € par habitant. L'adhésion permet de bénéficier de 4 journées de travail sous forme de conseil. Les prestations supplémentaires sont payantes. Compte tenu des projets que porte la municipalité, il est proposé au conseil d'adhérer à ce syndicat

Le Conseil décide par 11voix pour, 0 contre, 0 abstention, d'adhérer au SDAIL.

Jean Luc Vivier est nommé représentant titulaire et Sheila Antaki suppléante à l'assemblée générale de ce syndicat.

## **9) Rapport Prix Qualité Service Assainissement non collectif Grand Cahors**

Le maire présente les grandes lignes du rapport annuel établi par le SPANC du Grand Cahors. Ce document est consultable en mairie

### **Informations générales :**

Organisation de la distribution des ordures ménagères : Une dotation de sacs « noirs » est attribué gratuitement aux habitants par la mairie. La distribution sera effectuée courant décembre par les conseillers dans leur quartier.

Point sur le partenariat avec l'association "Jeter l'Encre" : Pour informer les habitants de l'action de cette association d'insertion (récupération de 3 tonnes de déchets par an: téléphones portables, cartouches encre, DVD, CD ...) un flyer sera inséré sur le site internet de la mairie. La borne de récupération se trouve au rez de chaussée de la mairie.

Trésorerie de Catus :fermeture définitive au 31.12.2014. Les activités sont centralisées à Cahors. Néanmoins, une permanence sur site sera assurée le mardi matin.

### **Accessibilité/sécurité des Établissements Recevant du Public :**

Une note de la préfecture rappelle l'obligation de mise en conformité des établissements recevant du public. Un plan d'action doit être élaboré pour le 31 décembre 2014 et réalisé dans les 3 ans.

Signalisation des hameaux :Pour répondre à des demandes formulées par certains habitants, le maire propose de compléter la signalisation routière communale par la pose de panneaux à l'entrée des hameaux traversés par une route. Une délibération sera proposée au conseil après étude de coût et faisabilité.

Restauration Fontaine de Revel : Devis et étude de financement en cours.

Point sur les retours de questionnaires Foyers/Scolarisations des enfants : La secrétaire de mairie indiquera les réponses manquantes aux conseillers pour tenter d'obtenir les dernières réponses.

### **Sécurité routière** :Améliorer la sécurité:

Etude en cours pour le traitement des points sensibles : D47 traversée du Causse, du bourg et des Carrières ; RD 820 entrée et sortie vers et depuis les hameaux de la commune.

### **Visite du président du Grand Cahors**

Le président Vayssouze-Faure visitera notre commune le 7 octobre prochain

### **Questions diverses**

-Une maladie se propage sur la vigne par l'intermédiaire d'insectes (les cicadelles dorées):Mr Chastagnol propose de faire un état des lieux des vignes traitées ou non traitées pour éviter aux foyers d'infections de se répandre.

La séance est levée à 11h45